



Inscrire une entreprise dans le Portail client de la GCRA

Ayez les renseignements suivants à portée de la main avant de commencer.

1	Trouver votre gestionnaire de compte d'entreprise <p>Le gestionnaire de compte d'entreprise est responsable de toutes les activités associées à la gestion du compte d'entreprise dans le Portail client de la GCRA. La première personne qui lie son compte d'utilisateur à l'entreprise devient automatiquement le gestionnaire de compte d'entreprise.</p> <p>Nom : _____ Courriel : _____</p>
2	Chaque utilisateur, incluant le gestionnaire de compte d'entreprise, doit créer un profil d'utilisateur dans le Portail client de la GCRA de l'une des façons suivantes : <p>CléGC et Partenaire de connexion sont des processus d'authentification qui permettent à une personne d'avoir accès aux portails en ligne du gouvernement du Canada. Les utilisateurs peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none">• utiliser une CléGC existante qui a été créée pour d'autres portails du gouvernement du Canada;• créer une nouvelle CléGC pour le Portail client de la GCRA;• utiliser le Partenaire de connexion dans lequel ils authentifient leurs propres renseignements bancaires. <p>Pour obtenir plus de renseignements sur CléGC : CléGC - FAQ (clegc-gckey.gc.ca) Pour obtenir plus de renseignements sur Partenaire de connexion : Aide et FAQ pour les Partenaires de connexion - Canada.ca</p> <p>Lorsque le gestionnaire de compte d'entreprise aura choisi son option d'authentification, il sera en mesure de créer un profil d'utilisateur dans le Portail client de la GCRA.</p>
3	Ayez votre numéro d'entreprise (NE9) et votre identificateur de compte du Programme des importateurs et des exportateurs (par exemple : RM0001) à portée de la main <p>Vous trouverez ce numéro sur les documents liés à l'ASFC, comme une formule B3, Douanes Canada – Formule de codage remplie, un avis quotidien, un relevé de compte, une demande de rajustement B2 remplie ou un Relevé détaillé de rajustement.</p> <p>NE9 : _____ RM : _____</p> <p>Si votre entreprise n'a pas de numéro d'entreprise, OU si l'entreprise a un numéro d'entreprise, mais pas de compte du Programme des importateurs et des exportateurs,</p>

	<p>vous devrez vous inscrire auprès de l'ARC : Comment s'inscrire pour un numéro d'entreprise ou aux comptes de programme de l'Agence du revenu du Canada - Canada.ca</p>
<p>4</p>	<p>Trouver l'information commerciale suivante</p> <p>Important : Pour des raisons de sécurité, on demandera au gestionnaire de compte d'entreprise de saisir l'information qui sera utilisée pour prouver qu'ils sont une personne déléguée de l'entreprise avant que l'ASFC ne permette l'activation du compte d'entreprise dans le Portail. Les renseignements suivants doivent correspondre exactement à ceux inscrits dans les dossiers de l'ASFC (cela inclut les espaces, la ponctuation et la casse). Tous les renseignements fournis doivent être liés au compte NE/RM du Programme des importateurs utilisé pour inscrire l'entreprise.</p> <p>Nom d'entité juridique de l'entreprise : On peut trouver le nom d'entité juridique sur des documents liés à l'ASFC comme un Avis quotidien, un relevé de compte ou un Relevé détaillé de rajustement.</p> <p>Nom d'entité juridique : _____</p> <p>Adresse municipale ou postale complète de l'entreprise : On peut trouver l'adresse sur des documents liés à l'ASFC comme un Avis quotidien ou un relevé de compte.</p> <p>Rue et numéro : _____</p> <p>Ville : _____</p> <p>Code de province ou d'État : _____</p> <p>Pays : _____</p> <p>Code postal : _____</p>
<p>5</p>	<p>Ayez les renseignements suivants sur les transactions à portée de la main</p> <p>Pourrait vous demander/on vous demandera de répondre à 2 de 3 questions au sujet de votre entreprise. Toutes les informations nécessaires à l'activation de votre compte d'entreprise se trouvent sur les avis quotidiens et les relevés de comptes.</p> <p>Numéros des transactions récentes : Le Portail client de la GCRA vous demandera d'indiquer le montant total des droits et des taxes de l'une de vos cinq plus récentes importations consignées dans un formulaire B3 (Douanes Canada – Formule de codage) ou à l'aide du processus d'échange de données informatisées pour le numéro d'entreprise/le compte du Programme des importateurs que vous utiliserez pour inscrire l'entreprise. Il y a un processus d'inscription aléatoire. Assurez-vous donc d'avoir les renseignements sur les cinq plus récentes transactions à portée de la main. Vous pouvez trouver les numéros de transaction sur les Avis quotidiens ou sur le formulaire B3 (Douanes Canada – Formule de codage) présenté à l'ASFC et accepté par celle-ci.</p>

Si votre entreprise a choisi de recevoir ces documents, ils doivent figurer dans vos dossiers comptables ou administratifs. Si votre entreprise a retenu les services d'un courtier en douane, vous pouvez ou non les avoir reçus. Contactez votre courtier en douane pour voir s'il pourrait vous aider.

Numéro de transaction	Champ 51 – Total des droits et des taxes
# _____	_____, __ \$
# _____	_____, __ \$
# _____	_____, __ \$
# _____	_____, __ \$
# _____	_____, __ \$

Montant du paiement de la dernière transaction : Le gestionnaire du compte d'entreprise devra saisir le montant du paiement de la dernière transaction inscrit que l'ASFC a accepté. Vous trouverez la somme du paiement le plus récent sur votre Avis quotidien.

_____, __ \$

Solde du dernier relevé de compte : Le gestionnaire du compte d'entreprise devra saisir le solde du dernier relevé de compte.

_____ \$

Si vous ne parvenez pas à activer votre compte d'entreprise avec les informations que vous avez dans vos propres registres commerciaux ou avec les informations qui vous ont été fournies par votre ou vos courtiers en douane, vous pouvez choisir de recevoir des avis quotidiens (AQ) et un relevé de compte (RC). Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire de contact Web ci-dessous. Sélectionnez le thème « Soutien du portail en ligne » et « Portail client de la GCRA – création de mon compte d'entreprise » avec une description de : Je souhaite demander à recevoir des avis quotidien et un relevé de compte. Une fois que nous avons reçu la demande, nous vous contacterons pour suivre les prochaines étapes.

Vous êtes maintenant prêts à ouvrir une séance dans le [Portail client de la GCRA](#) et à amorcer le processus d'inscription.

Bureau de soutien à la clientèle des clients de la GCRA

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 7 h à 20 h (HE)

Formulaire Web pour communiquer avec nous : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/contact/csform-formulairesc-fra.html>